Imprimer

1996/09/03 Le Conseil de la langue française recommande de s'engager dans la nouvelle phase de la politique linguistique

Québec, le 3 septembre 1996. -- Dans le mémoire qu'il vient de présenter à la Commission parlementaire chargée de procéder à la mise à jour de la politique linguistique québécoise, le Conseil de la langue française a soutenu que le Québec était à l'aube d'une nouvelle phase de son aménagement linguistique. Selon le Conseil, cette nouvelle phase est caractérisée par les huit éléments suivants :

1. une approche sociale mettant l'accent sur la responsabilité civique;
2. une approche inclusive montrant bien que le français est l'affaire de tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle;
3. une approche qui prend appui sur le rôle moteur et catalyseur de l'Administration publique;
4. une approche qui accorde plus d'importance à la notion de protection du consommateur;
5. une approche qui tient compte des nouvelles fonctions dévolues à la langue dans la société de l'information;
6. une approche qui met l'accent à la fois sur l'usage, mais aussi sur la qualité de la langue;
7. une approche qui fait appel à tous les secteurs de la société pour contribuer à la promotion du français (approche transversale plus que sectorielle);
8. une approche de concertation internationale.

Ce que le Conseil retient du bilan

Le Conseil a retenu du bilan de la situation linguistique, dressé à l'automne de 1995, les enseignements suivants :

- il est toujours légitime d'avoir aujourd'hui un plan d'aménagement linguistique;
- il faut maintenir les dispositions générales de la « Charte de la langue française »;
- il faut réaffirmer les droits linguistiques fondamentaux inscrits dans la « Charte de la langue française »;
- les succès obtenus par voie législative autorisent à croire qu'il faut maintenir le cadre actuel et renforcer certains articles de la « Charte de la langue française », en particulier ceux qui concernent la protection des consommateurs;
- mais aussi, il faut une approche nouvelle qui tienne compte des progrès réalisés et des nouvelles tendances (mondialisation, ouverture des marchés) qui viennent modifier les conditions de la concurrence des langues au Québec.

Pour conclure

Il faut donc inaugurer une nouvelle phase de l'aménagement linguistique au Québec, dont l'essentiel sera la concrétisation du statut du français comme la langue commune de tous les Québécois et de toutes les Québécoises. Par conséquent, il faut adopter une approche inclusive montrant bien que le français est l'affaire de tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle. Par ailleurs, la promotion du français doit prendre appui sur le rôle moteur et catalyseur de l'Administration publique. Enfin, dans une optique d'approche sociale et de responsabilité civique, le moteur des progrès futurs de

2008-00550/

la francisation reposera sur la réaffirmation constante de la volonté gouvernementale de concrétiser l'objectif politique de vouloir vivre en français. « Dans cette nouvelle phase, de commenter la présidente du Conseil, madame Brédimas-Assimopoulos, il faudra insister sur le fait que la maîtrise de la langue commune est nécessaire pour exercer pleinement un rôle de citoyen et que son usage est indispensable pour assurer la cohésion sociale et le bon fonctionnement de la société. »